

Règlement intérieur de

L'école de conduite Béatrice

102 rue Audry de Puyravault 17700 Surgères

AVENANT

MESURES SANITAIRES :

1°- Le port d'un masque de catégorie 1 (+de 90% de filtration) est obligatoire pour l'enseignant et l'élève.

2°- Usage systématique de gel hydro-alcoolique

3°- Interdiction d'allumer le chauffage et la climatisation.

4°- Aération du véhicule et désinfection des différents éléments (tableau de bord, volant, levier, portières, etc...) entre chaque leçons.

5°- Protection des sièges et des appuis-têtes avec un revêtement isolant en utilisant des housses jetables.

La Responsabilité de chacun d'entre nous, peut-être engagée en cas de non-respect de ces mesures.

Nous confirmons que, conformément à la demande explicite des autorités, il sera nécessaire d'appliquer les mesures sanitaires, pour pouvoir reprendre l'Enseignement de la Conduite.

Nous demandons également aux élèves de prendre connaissance de cette Charte, de l'accepter et de s'y conformer avant de venir aux leçons de conduite.

Fait à,.....
mention, lu et approuvée)

Signature, (précédée de la

Le